

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2019



Le jeudi 23 mai 2019, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'Isère, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Tertre, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le jeudi 16 mai 2019 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 18

Membres présents :

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; Mme Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe ; M. Emile PERRIER, 2^{ème} adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3^{ème} adjointe ; M. Claude DONVAL, 4^{ème} adjoint ; Mme Laurence GERMAIN, 5^{ème} adjointe ; M. Francis GAULARD ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Monique GALLAIS ; Mme Régeane MAO ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Michel GIEUX ; M. Denis BRÉAN ; M. Gérard TRUFFAULT ; M. Michel LAURENT ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET ; M. Vincent PIPARD ;

Membres absents excusés :

M. Bruno DELVA ; Mme Christine REUCHERON ; Mme Natacha PIHAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance

❖ Tirage au sort des jurés d'assises

En ouverture de séance et en présence de monsieur Marcel MESSE, Adjoint au maire de Montreuil-sous-Pérouse, il est procédé publiquement au tirage au sort, sur les listes électorales de Montreuil-sous-Pérouse et de Val d'Isère, des personnes, au nombre de 9, appelées à figurer sur la liste préparatoire à la formation des jurys d'assises 2020. Les personnes tirées au sort en seront informées individuellement par la mairie de leur lieu de résidence.

❖ Vote des subventions – Année 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer :

- une subvention de fonctionnement aux associations izéennes sportives, culturelles ou de loisirs (cf. annexe)
- une subvention de fonctionnement aux établissements d'enseignement publics ou privés accueillant des élèves izéens au cours de l'année scolaire 2018/2019 pour un montant maximum de 50,00 € par izéen scolarisé et sous réserve d'une demande,
- une subvention pour les voyages scolaires effectués par les élèves izéens au cours de l'année scolaire 2018 /2019, d'un montant maximum de 50,00 € par élève et par voyage. Cette aide ne concerne que les élèves du secondaire, elle ne pourra pas représenter plus de 50 % du coût à la charge des familles.

Le Conseil Municipal décide de mettre le Centre Culturel à disposition gratuite de l'association « la Ligue contre le cancer » les 25 et 26 et 27 octobre 2019.

❖ Travaux de réhabilitation de la Mairie

Suite à la visite du chantier effectuée par les membres du conseil ce jeudi 23 mai 2019 à 19h30, et au vu de l'avancement du chantier, l'assemblée décide qu'à compter du 1^{er} juin, les mariages seront à nouveau célébrés à la mairie.

Le déménagement des services est prévu le lundi 1^{er} juillet, les services de la mairie et de l'agence postale seront donc exceptionnellement fermés, au public, ce jour-là.

Une « Porte ouverte » permettant à la population de découvrir les travaux réalisés est envisagée le week-end du 6 et 7 juillet, une communication spécifique sera effectuée.

❖ Liaison douce « Bas du Bois – Carrefour de la Haie d'Isère »

Le maire rappelle à l'assemblée que la réalisation de la liaison douce nécessite l'acquisition du foncier, et que par délibération en date du 24 janvier 2019, elle a fixé à 1€ le m² le prix d'acquisition des surfaces utiles.

Le maire indique que suite à l'échange qu'il a eu avec monsieur et madame RAIMBEAUX, propriétaires des parcelles G 623-G624-G 400 et G401, ceux-ci souhaitent vendre à la commune l'intégralité des parcelles soit 3157 m². Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'acquérir les parcelles G623-G624-G400 et G401 au prix de 1€ le m² et précise que les actes seront rédigés par Maître Ouairy, notaire et que les frais seront à la charge de la commune.

❖ Zone d'activité – Parcelles communales

Le maire informe l'assemblée que la société MG Tech rencontre actuellement des difficultés de flux à l'arrière de son bâtiment. Pour les solutionner, elle souhaiterait acquérir les parcelles communales AK 301 et AK 302, parcelles actuellement utilisées par GMA, pour accéder à l'arrière de son bâtiment.

Le maire indique qu'il a rencontré la société GMA et Vitré Communauté, propriétaire aujourd'hui de l'ancien bâtiment communal afin qu'un autre accès puisse être proposé à GMA, et que les parcelles puissent être cédées à MG tech.

❖ Société AGRIAL

Le maire informe l'assemblée que, le 3 mai dernier, monsieur Michel GIEUX et lui ont rencontré monsieur BOURASSIN, nouveau directeur de région. Il lui a été rappelé les engagements de son prédécesseur, le souhait des riverains de voir la situation évoluer et l'intérêt de la commune pour le site.

Le 15 mai, des salariés d'Agrial ont visité l'ancien bâtiment communal situé au Bourgneuf afin d'étudier l'éventualité d'une délocalisation de leur activité sur ce site. Dans l'attente de leur retour et d'une rencontre avec Vitre Communauté, propriétaire aujourd'hui de l'ancien bâtiment communal, la commune a sollicité des domaines une estimation du site - rue de l'étang. Le maire propose à l'assemblée qui valide, de transmettre une proposition d'achat, à Agrial, du site actuel.

❖ Tarification des services périscolaires

Les tarifs des repas servis au restaurant scolaire n'ayant pas été modifiés depuis 2016, le conseil municipal les fixe comme suit à compter du 1.09.2019,

o Repas enfant	3,80 €
o Repas enfant (hors commune)	4,10 €
o Repas enfant non réservé (commune ou hors commune)	4,30 €
o Repas adulte personnel communal	3,90 €
o Repas adulte autre	6,50 €

Les tarifs des autres services : garderie – centre de loisirs ne sont pas modifiés.

❖ Personnel communal contractuel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer au maximum 7 emplois non permanents d'animateurs sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement de l'ALSH de juillet 2019 et 4 pour l'ALSH d'août 2019.

Il précise que la période de repos quotidien sera de 11 heures consécutives minimum par période de 24 heures ; pour les animateurs qui participent aux activités « mini camps et des nuits au centre », le repos sera supprimé et accordé à l'issue de l'animation.

Il décide que les rémunérations suivantes seront appliquées :

- Animateur diplômé : une journée = 75 €
- Animateur diplômé : une demi-journée (5h) = 37,5 €

Et ajoute que l'ensemble des réunions de préparation sera rémunéré à hauteur d'une journée soit 75 €.

❖ Syndicat de bassin versant

Le maire indique que suite à la création au 1^{er} janvier dernier, du syndicat de bassin versant Vilaine Amont Chevré par fusion du syndicat du bassin versant du Chevré et de Vilaine Amont, les engagements pris doivent être actualisés: mise à disposition d'un local à usage de bureau moyennant le versement d'un loyer de 1939,44 € en 2019 - remboursement des frais d'administration à hauteur de 1870,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil décide poursuivre les engagements jusqu'au 31.12.2019 et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

❖ La Poste

Le maire informe l'assemblée que la Poste a sollicité de la commune la mise à disposition, 5 jours/semaine de 12 à 14h d'un espace dans lequel les facteurs du secteur pourraient prendre leur pause, se restaurer.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de mettre à disposition de la poste l'espace situé au 1^{er} étage du bâtiment 1 rue St Etienne des eaux moyennant un loyer annuel de 1000 €

❖ Divers

- Prochain Conseil Municipal : **le jeudi 4 juillet 2019 à 20h30, en Mairie**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2019

A.C.C.A.	700,00 €
A.P.E.L. Ecole St Etienne des Eaux	10.075,32 €
Art Floral et Bricolage Izéen	600,00 €
Association Ecole et Cabrioles - Ecole Lucie Aubrac	2.000,00 €
A.T.E.P.V	800,00 €
Bad Izé	700,00 €
Basket Ball de Val d'Ize	1.500,00 €
BMX Pays de Vitré	30,00 €
Changeon(s) en festival	1.500,00 €
Comité des fêtes	2.000,00 €
Coopérative scolaire - Ecole Lucie Aubrac	5.000,00 €
Dojo Vitréen	500,00 €
Groupe Artistique Izéen	300,00 €
Grymda	600,00 €
La Stéphane	600,00 €
Moto Sécurité Service Course	1.000,00 €
Moto Loisirs Izéen	1.400,00 €
Musical'Izé	2.200,00 €
Nordik'Izé	50,00 €
Pétanque Izéenne	120,00 €
Prévention routière	50,00 €
Rando Val	150,00 €
Tennis Club Haute Vilaine et Cantache	500,00 €
UNC Val d'Izé	500,00 €
US Val d'Izé Football	4.000,00 €
Vélo Izéen Tout Terrain	600,00 €
Volley ball izéen	500,00 €